

RAPPORT N° 95/6-09
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE ABATTOIR
REVISION DU TARIF D'ABATTAGE DES GROS BOVINS

Par Délibération n° 93/5-15 en date du 25 septembre 1993, le Conseil Municipal s'était engagé à fermer la chaîne d'abattage porcin de Saint-Denis dès l'ouverture de l'Abattoir de SICABAT intervenue fin 1993 / début 1994. Parallèlement, la totalité de l'abattage des bovins et petits ruminants de l'île était concentrée sur Saint-Denis dans l'attente de l'ouverture du futur Abattoir Régional Bovin agréé aux normes européennes qui devait initialement voir le jour vers fin 1995 / début 1996 à Saint-Pierre.

Toutefois, comme ce surplus d'activité en matière bovine ne suffisait pas à compenser la perte de recettes consécutive à cette cessation des abattages porcins, l'ensemble des tarifs ont été revus à la hausse au 1er janvier 1994 afin de respecter l'obligation légale d'équilibre des comptes de la Régie. C'est ainsi, entre autres, que le tarif d'abattage des gros bovins est passé de 0,965 à 2,285 F/kg.

Cependant, compte tenu de l'ampleur de l'augmentation (+136,77 %) et son impact sur le devenir de la filière bovine, la Commune a pu convaincre la Région et l'Etat de participer au financement de l'Abattoir pendant cette période transitoire et ramener ainsi le tarif d'abattage des gros bovins de 2,285 à 1,50 F/kg à l'occasion du Conseil Municipal du 7 mai 1994 (Délibération n° 94/3-04).

Aujourd'hui, il apparaît que le projet du futur Abattoir Régional Bovin qui conditionne la fermeture de celui de Saint-Denis, a pris du retard. En effet, les travaux n'ont toujours pas commencé : dans le meilleur des cas, il ne sera pas opérationnel avant la fin de l'année 1996.

Ce retard non imputable à la Commune signifie donc que l'Abattoir de Saint-Denis devra continuer à fonctionner au moins pendant toute l'année 1996. Cet exercice comptable supplémentaire va se traduire, à volume d'activité et tarifs constants, par un déficit d'exploitation de l'ordre de 1 000 000 F.

C'est pourquoi, il vous est demandé de m'autoriser à solliciter à nouveau le Conseil Régional -compétent en matière animale- ainsi que l'Etat pour une prise en charge du déficit de l'Abattoir de Saint-Denis qui assure un service public d'intérêt général pour l'ensemble de l'île, au titre de la période transitoire allant jusqu'à l'ouverture du futur Abattoir Bovin de Saint-Pierre.

RAPPORT N° 95/6-09

A défaut d'une décision de financement du déficit d'exploitation de l'Abattoir de la Ville par la Région et/ou l'Etat, d'ici le 15 février 1996, ou en cas de financement partiel de leur part, le tarif d'abattage des gros bovins sera nécessairement revu à la hausse lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, afin de satisfaire à l'obligation légale d'équilibre du Budget de la Régie Abattoir pour 1996.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 95/6-09
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 15 décembre 1995

OBJET

REGIE ABATTOIR
REVISION DU TARIF D'ABATTAGE DES GROS BOVINS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 95/6-09 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique RIVIERE, 10ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions, Développement Economique et Economie Alternative et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

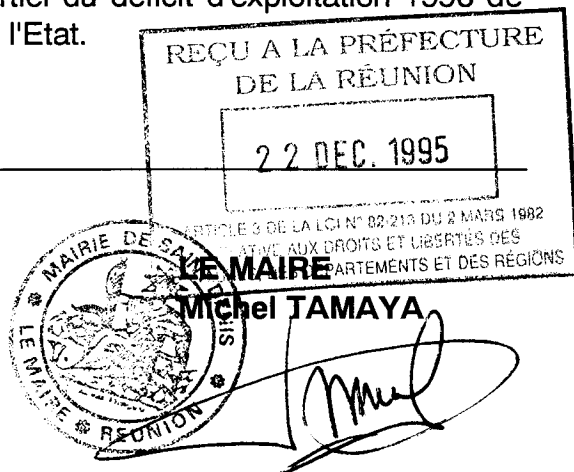
ARTICLE 1

Autorise le Maire à solliciter la Région et l'Etat pour la prise en charge du déficit d'exploitation 1996 de l'Abattoir de Saint-Denis.

ARTICLE 2

Approuve la décision de principe de révision à la hausse du tarif d'abattage des gros bovins à l'occasion de la prochaine séance du Conseil Municipal, en cas de non-prise en charge ou de financement partiel du déficit d'exploitation 1996 de l'Abattoir de Saint-Denis par la Région et/ou l'Etat.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 21 DEC. 1995



DETERMINATION DU TARIF
D'ABATTAGE GROS BOVINS POUR 1996

ANNEXE AU RAPPORT N° 95/6-09

Hypothèse n° 1 *Equilibre des comptes sans aucune subvention*

Postulat de départ Compte tenu des réserves disponibles d'une part et des dotations aux amortissements d'autre part, le financement des mesures d'investissement ne se pose pas. D'autant que les-dits investissements seront limités au strict minimum dans l'optique de la fermeture définitive du site qui devrait intervenir d'ici un an environ.
Le raisonnement suivant portera donc sur la seule la section de fonctionnement.

I Les charges de fonctionnement inscrites au budget **3 120 000,00 Frs**

Rappel du budget de l'exercice 1994	le BP 1994	soit	2 668 500,00 Frs
	le BS 1994	soit	450 000,00 Frs
			<u>3 118 500,00 Frs</u>

II Les recettes attendues sur la base des tarifs actuels **2 166 571,00 Frs**

Recettes d'abattage

G. bovins	1 200 000 kg	à	1,500 Frs le kg	soit	1 800 000,00 Frs
Veaux	20 000 kg	à	2,955 Frs le kg	soit	59 100,00 Frs
Cerfs	20 000 kg	à	2,285 Frs le kg	soit	45 700,00 Frs
Cabris	6 000 kg	à	6,935 Frs le kg	soit	41 610,00 Frs
Moutons	600 kg	à	6,935 Frs le kg	soit	4 161,00 Frs
Total	1 246 600 kg				<u>1 950 571,00 Frs</u>

Location d'installations

SICAREVIA	12 mois	à	3 000 Frs par mois	soit	36 000,00 Frs
SICABAT	12 mois	à	15 000 Frs par mois	soit	180 000,00 Frs
					<u>216 000,00 Frs</u>

III Le montant du déficit à financer pour l'exercice 1996 **- 953 429,00 Frs**

A combler par la hausse du tarif d'abattage Gros bovins
soit sur 1 200 000 kg

d'où une augmentation de 0,795 Frs/kg

d'où le tarif Gros bovins 2,295 Frs/kg au 1er janvier 1996

DETERMINATION DU TARIF
D'ABATTAGE GROS BOVINS POUR 1996

ANNEXE AU RAPPORT N° 95/6-09

Hypothèse n° 2 *Equilibre des comptes avec reconduction de la subvention de la Région*

Postulat de départ Compte tenu des réserves disponibles d'une part et des dotations aux amortissements d'autre part, le financement des mesures d'investissement ne se pose pas. D'autant que les-dits investissements seront limités au strict minimum dans l'optique de la fermeture définitive du site qui devrait intervenir d'ici un an environ.
Le raisonnement suivant portera donc sur la seule la section de fonctionnement.

I Les charges de fonctionnement inscrites au budget **3 120 000,00 Frs**

Rappel du budget de l'exercice 1994	le BP 1994	soit	2 668 500,00 Frs
	le BS 1994	soit	450 000,00 Frs
			<u>3 118 500,00 Frs</u>

II Les recettes attendues sur la base des tarifs actuels **2 646 571,00 Frs**

Recettes d'abattage

G. bovins	1 200 000 kg	à	1,500 Frs le kg	soit	1 800 000,00 Frs
Veaux	20 000 kg	à	2,955 Frs le kg	soit	59 100,00 Frs
Cerfs	20 000 kg	à	2,285 Frs le kg	soit	45 700,00 Frs
Cabris	6 000 kg	à	6,935 Frs le kg	soit	41 610,00 Frs
Moutons	600 kg	à	6,935 Frs le kg	soit	4 161,00 Frs
Total	1 246 600 kg				1 950 571,00 Frs

Location d'installations

SICAREVIA	12 mois	à	3 000 Frs par mois	soit	36 000,00 Frs
SICABAT	12 mois	à	15 000 Frs par mois	soit	180 000,00 Frs
					<u>216 000,00 Frs</u>

Subvention du Conseil Régional (// à 1995) **480 000,00 Frs**

III Le montant du déficit à financer pour l'exercice 1996 **- 473 429,00 Frs**

A combler par la hausse du tarif d'abattage Gros bovins
soit sur 1 200 000 kg

d'où une augmentation de **0,395 Frs/kg**

d'où le tarif Gros bovins de **1,895 Frs/kg** au 1er janvier 1996